

Interpellation

Une salle, deux salles, trois salles,.....ou l'imbroglie des locations de salles

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

En vertu de l'article 67 du Règlement du Conseil communal de Prangins (article 34 LC), nous désirons par le dépôt de cette interpellation connaître les intentions de la Municipalité dans le cadre de la location et la gestion des différentes salles de la Commune, mise à disposition de la population, des groupes politiques et des externes.

En effet depuis quelques mois le processus de réservation des salles pranginoises semblent s'être quelque peu complexifié, voir devenir carrément kafkaïen.

A cet effet nous souhaitons que la Municipalité de Prangins réponde aux questions suivantes :

- De combien de salles disposons-nous sur la Commune, pouvant être mise à la disposition des pranginois, des groupes politiques, des associations et des différents groupes de jeunes, des organisations extérieures ? Nous avons, par ailleurs, sauf erreur dans le nouveau bâtiment scolaire, hébergeant la cantine scolaire, des salles vides ou n'étant pas pleinement occupées, qui pourraient être mise à disposition.
- Existe-t-il pour chaque salle un règlement d'organisation, de location et de mise à disposition ?
- Comment la Municipalité souhaite-t-elle en optimiser l'organisation ?
- Quels sont les grilles tarifaires pour chaque salle (pranginois / non pranginois) ?
- La salle de la maison Fischer (mise à disposition gratuitement), dont la location est gérée par Madame Ursula André, cosignataire de cette interpellation, semble être entrée dans une phase de congestion, tellement les demandes de locations affluent. Cette dernière ne convient par ailleurs pas aux personnes à mobilité réduite, en raison de l'absence d'ascenseur. La salle du Vieux Pressoir actuellement mise à disposition d'une tranche de notre jeunesse, ne peut plus être mise à disposition pour les anniversaires, réunion, etc... le vendredi et samedi, ce qui est par ailleurs regrettable. Est-ce que la Municipalité entend faire machine arrière sur ses intentions vis-à-vis du Vieux Pressoir ? Ou aller de l'avant dans ses démarches ? Nous avons reçu entre temps, un préavis 11/22 qui ne lève pas les incertitudes quant à l'affectation de cette dernière.
- Avec l'avènement des groupes politiques à Prangins depuis le début de la précédente législature, ainsi que des différentes réunions y relatives, ne serait-il pas souhaitable de revoir l'organisation de la location des salles dans sa globalité et d'en élargir la mise à disposition ?
- Quels sont les coûts annuels actuels engendrés pour la collectivité ? (Charges – recettes) y compris le ou les ETP nécessaires liés l'organisation actuelle et futures ?

Une certaine grogne commence à se manifester au sein de la population et plus particulièrement des soussignés. Nous remercions par avance la Muncipalité de répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance du conseil communal agendée au 4 mai 2022.

Prangins 14 mars 2022

Ursula André

Jacques Auberson

